

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1127-2021 du 18 août 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 27 août 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 août 2021 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2021
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2021
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2021
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- 6 Administration
 - 6.1 Demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'inspection de la route 370 et de ses ponceaux afin d'en faire la réfection
 - 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 2021-708 concernant l'augmentation du fonds de roulement
 - 6.3 Adoption – Projet de règlement numéro 2021-708 concernant l'augmentation du fonds de roulement
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance publique du Comité de démolition du 15 juillet 2021
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 818, 131, chemin d'Estérel – Construction d'un garage attaché avec un toit plat
 - 7.3 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 284, 32, avenue d'Anjou – Agrandissement d'un bâtiment principal avec des toits plats
 - 7.4 P.I.I.A. – Lot 5 508 808, 12, avenue d'Amiens – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
 - 7.5 P.I.I.A. – Lot 5 508 791, 150, chemin d'Estérel – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Réfection du réseau routier 2021 – Décompte final et acceptation provisoire
 - 8.2 Appel d'offres – Acquisition d'un camion de déneigement 6 roues 4 x 4 avec équipements de déneigement
 - 8.3 Appel d'offres – Acquisition d'un camion usagé de déneigement 6 roues 4 x 4 avec équipements de déneigement
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Mise à niveau des sentiers du Parc d'Estérel – Décompte final et acceptation provisoire
 - 9.2 Aménagement d'un sentier au parc Lucie-et-Robert-Lavigne – Décompte final et acceptation provisoire
 - 9.3 Autorisation de signature – Demande de subvention au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE 2021)
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

- 2021-08-128 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :
- ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**
- 2021-08-129 2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021**
- CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :
- ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 juillet 2021 tel que déposé avec dispense de lecture.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers
- 2021-08-130 2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2021**
- CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :
- ADOpte** le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 21 juillet 2021 tel que déposé avec dispense de lecture.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers
- 2021-08-131 2.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2021**
- CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 30 juillet 2021 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-132

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 août 2021 au montant de 207 183 \$ dont :

- 137 508,36 \$ sont des comptes payés;
- 69 674,64 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

6. **ADMINISTRATION**

2021-08-133

6.1 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE PROCÉDER À L'INSPECTION DE LA ROUTE 370 ET DE SES PONCEAUX AFIN D'EN FAIRE LA RÉFECTION**

CONSIDÉRANT que le Conseil des Maires de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté la résolution numéro CM 173-08-21 afin de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'auscultation de la route 370 et à l'analyse des ponceaux, à partir de la sortie 69 de l'autoroute 15, afin de planifier les correctifs nécessaires et la réfection de cette route dans le calendrier quinquennal du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville d'Estérel désire joindre sa voix à celle de la MRC des Pays-d'en-Haut et des Villes de Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPUIE la résolution numéro CM 173-08-21 du Conseil des Maires de la MRC des Pays-d'en-Haut;

TRANSMETTE copie de la présente résolution à la direction générale Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec, ainsi qu'au Préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux mairesses des Villes de Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-708 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Avis de motion est donné par Madame Rachel Landry à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2021-708 concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2021-08-134 6.3 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-708 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que la Ville peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 865 324,40 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 2008-527 concernant la création d'un fonds de roulement au montant de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 2009-544 concernant l'augmentation du fonds de roulement, pour un montant de 50 000 \$, portant ainsi le fonds de roulement à un montant total de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 2012-615 concernant l'augmentation du fonds de roulement, pour un montant de 150 000 \$, portant ainsi le fonds de roulement à un montant total de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 2013-620 concernant l'augmentation du fonds de roulement, pour un montant de 50 000 \$, portant ainsi le fonds de roulement à un montant total de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT que la séance tenante a lieu à huis clos, tel que prévu par les arrêtés de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le règlement en expliquant que le Conseil désire augmenter son fonds de roulement de 300 000 \$ portant ainsi le fonds de roulement à un montant total de 600 000 \$, afin de mettre à sa disposition les deniers dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au projet de règlement au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) dès l'ouverture de la séance tenante, conformément aux articles 319 et 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2021-708 concernant l'augmentation du fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION DU 15 JUILLET 2021**

En vertu du règlement de démolition numéro 2018-665, le procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 15 juillet 2021 est déposé au livre des délibérations.

2021-08-135

7.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 818, 131, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTACHÉ AVEC UN TOIT PLAT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021-0013 pour le lot 5 508 818, soit le 131, chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un garage attenant au bâtiment principal avec un toit plat, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2021-0013 pour la construction d'un garage attenant au bâtiment principal avec un toit plat telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 21 juillet 2021, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-049;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc qu'elles ont été consultées conformément à la Loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

REÇOIVE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2021-0013 pour la construction d'un garage attenant au bâtiment principal avec un toit plat telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-136 7.3

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 284, 32, AVENUE D'ANJOU – AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC DES TOITS PLATS

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021-0014 pour le lot 5 508 284, soit le 32, avenue d'Anjou;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec des toits plats, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU21-0710, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2021-0014 pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec des toits plats telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 28 juillet 2021, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-049;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc qu'elles ont été consultées conformément à la Loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

REÇOIVE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2021-0014 pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec des toits plats telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-137

7.4

P.I.I.A. – LOT 5 508 808, 12, AVENUE D'AMIENS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan d'implantation;
- Plan d'architecture;
- Liste des matériaux;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU21-0712, recommande au Conseil d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal (garage) tel que présenté par le requérant, sous réserve que le couvert forestier conservé respecte la réglementation en vigueur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

REÇOIVE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal tel que présenté par le requérant, à la condition que le pourcentage de couvert forestier conservé soit conforme à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-138

7.5

**P.I.I.A. – LOT 5 508 791, 150, CHEMIN D'ESTÉREL –
CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT
PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan d'implantation;
- Plan d'architecture;
- Liste des matériaux;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU21-0711, recommande au Conseil d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal (véranda), avec la proposition que le revêtement extérieur de la véranda, y incluant les pilotis, soit en déclin horizontal (identique à celui de la maison), sur les côtés lac et latéral;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

REÇOIVE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal tel que présenté par le requérant, à la condition que les pilotis supportant l'agrandissement soient camouflés avec un déclin horizontal identique à celui de la maison, sur les trois côtés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2021-08-139

8.1

**RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2021 – DÉCOMPTE FINAL ET
ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT qu'une inspection des travaux réalisés dans le projet « Réfection du réseau routier 2021 » a été faite et que ces derniers sont conformes aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Équipe Laurence d'accepter provisoirement les travaux et de procéder au paiement du décompte numéro 1 (final) relativement au projet intitulé « Réfection du réseau routier 2021 »;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement du décompte progressif numéro 1 du projet « Réfection du réseau routier 2021 » au montant de 682 601,78 \$, taxes en sus, relativement au règlement suivant :

- Règlement numéro 2021-700 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur les avenues des Mésanges, des Grives, d'Amiens, d'Arles et des Pics ainsi que places des Grives, des Pinsons et des Piverts, pour une dépense totalisant 1 058 800 \$, en utilisant une partie de la subvention à recevoir du Programme de transfert de la taxe d'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023), les soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés et le surplus accumulé non affecté pour en acquitter le coût;

PROCÈDE à l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans ce projet;

RETIENNE un montant de 47 269,35 \$, toutes taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-140 8.2 **APPEL D'OFFRES – ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT 6 ROUES 4 X 4 AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un camion de déneigement 6 roues 4 x 4 avec équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres public relatif à l'acquisition d'un camion de déneigement 6 roues 4 x 4 avec équipements de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-141 8.3 **APPEL D'OFFRES – ACQUISITION D'UN CAMION USAGÉ DE DÉNEIGEMENT 6 ROUES 4 X 4 AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un camion usagé de déneigement 6 roues 4 x 4 avec équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres public relatif à l'acquisition d'un camion usagé de déneigement 6 roues 4 x 4 avec équipements de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2021-08-142

9.1 **MISE À NIVEAU DES SENTIERS DU PARC D'ESTÉREL – DÉCOMPTÉ FINAL ET ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT que la majeure partie des travaux dans le projet « Mise à niveau des sentiers du Parc d'Estérel » est terminée et qu'ils sont, jusqu'ici, jugés satisfaisants;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement de la facture du projet « Mise à niveau des sentiers du Parc d'Estérel » au montant de 22 925,41 \$, taxes en sus;

PROCÈDE à l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans ce projet;

RETIENNE un montant de 4 705,92 \$ jusqu'à l'acceptation finale desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-143

9.2 **AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER AU PARC LUCIE-ET-ROBERT-LAVIGNE – DÉCOMPTÉ FINAL ET ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT qu'une inspection des travaux réalisés dans le projet « Aménagement d'un sentier au parc Lucie-et-Robert-Lavigne » a été réalisée et que les travaux sont satisfaisants;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement de la facture du projet « Aménagement d'un sentier au parc Lucie-et-Robert-Lavigne » au montant de 25 766,75 \$, taxes en sus;

PROCÈDE à l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans ce projet;

RETIENNE un montant de 1 571,43 \$ jusqu'à l'acceptation finale desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-144

9.3

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE 2021)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE 2021), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Madame Nadine Bonneau, trésorière, à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE 2021) et toute modification à ladite demande;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles du projet;

AUTORISE la trésorière, Madame Nadine Bonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2021-08-145

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 19 h 19, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).